



CIE DE CHEMINS DE FER  
DEPARTEMENTAUX



# 2022

RAPPORT ANNUEL



# COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023

En 2022, les résultats ont été tirés par la progression de nos activités dans les techniques industrielles, la maîtrise de la gestion dans les logiciels supply chain et l'immobilier, alors que la division ferroviaire demeure déficitaire.

La structuration des activités industrielles autour d'Asco s'est poursuivie via la fusion des entités Eppe et Segrif tandis que la conception de produits communs avec Rouxel a également concrétisé des synergies au sein de ce pôle.

Nous avons augmenté significativement notre participation dans le pôle logiciel supply-chain afin de renforcer notre présence dans un domaine pour lequel nous continuons à déployer un plan stratégique de long terme – plan qui a connu des étapes charnières en 2022.

Le pôle ferroviaire est en transformation autour de la mise en place d'un plan de redressement à deux ans de notre outil productif. La société Combrail, dont l'activité avait été stoppée fin 2021 a été cédée en septembre 2022.

### LE POLE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Les activités du pôle des techniques industrielles ont dans l'ensemble connu une bonne progression, portées principalement par nos filiales Rouxel et Eppe-Segrif.

Dans la continuité du rattachement de la gouvernance des sociétés Belges à la société Asco, nous avons fusionné les entités Eppe et Segrif afin de clarifier l'organisation et faciliter l'intégration de ces activités dans le périmètre Asco. L'intégration de ce pôle devrait se poursuivre en 2023 via des embauches structurantes permettant de lancer des dynamiques commerciales transverses.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
ASCO	1 743 060	2 068 277	1 967 445	168 126	226 282	144 971
EPPE	978 977	1 328 284	2 624 130	17 822	58 111	334 337
SEGRIF (1)	292 381	358 059		66 310	40 713	
ROUXEL	653 426	722 111	835 628	32 703	71 492	279 378
<b>TOTAL</b>	<b>3 667 844</b>	<b>4 476 732</b>	<b>5 427 203</b>	<b>185 041</b>	<b>396 599</b>	<b>758 686</b>
(1) L'entité Segrif a absorbé l'entité Eppe au terme d'une fusion absorption réalisée en 2022. Le résultat 2022 de Segrif-Eppe intègre une reprise de provision d'un montant de 185 K€						
Les résultats sont corrigés des dividendes intragroupes						

Asco a connu une légère baisse d'activité, essentiellement liée à un repli de la demande dans le domaine de l'air respirable, partiellement compensée par une reprise dans les capteurs de pression. La performance Eppe-Segrif est portée à la fois par un nouveau contrat dans les stations de pesage et le rebond de l'activité dans les pinces de levage



à destination de la sidérurgie. Le portefeuille de commande 2023 reste bien orienté avec toutefois une incertitude sur les délais de livraison qui se sont significativement allongés.

L'activité de Rouxel a été en progression grâce notamment à deux nouveaux contrats significatifs dans la gestion informatisée d'atelier tout en maîtrisant la structure de coût. Nous pensons que l'activité 2023 devrait rester dynamique. Un projet pour porter les logiciels Rouxel dans de nouvelles versions digitales, stoppé pendant la crise Covid, a repris et doit permettre de pérenniser la suite logicielle de l'entreprise.

## LE POLE LOGICIEL « SUPPLY CHAIN EXECUTION »

Les résultats de notre pôle « SCE » ont globalement progressé en 2022, grâce à un effort de maîtrise du processus de mise en œuvre des logiciels. Si la signature de contrats importants assure au pôle une bonne visibilité sur l'activité 2023, la réalisation de nos objectifs est également soumise à nos capacités de production, dans un secteur toujours en grande tension de recrutement.

L'année a été marquée par le renforcement de notre participation dans le pôle « Penta », pour lequel notre quote-part de détention est passée de 76.5% à 94.6% à l'issue d'un accord de rachat finalisé en novembre 2022. Les actionnaires minoritaires qui demeurent au capital sont désormais exclusivement constitués de collaborateurs opérationnels du pôle.

L'exercice est également marqué par le lancement d'une nouvelle identité de marque et d'une nouvelle plateforme digitale. Le site [www.infflux.com](http://www.infflux.com) a vocation à présenter le savoir faire de l'ensemble de nos filiales et à nous placer parmi les leaders en termes de présence digitale.

Afin d'organiser et d'accélérer notre développement, nous avons également renforcé la direction générale d'Infflux par le biais d'une embauche structurante à même de porter nos ambitions dans ce secteur.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
INFFLUX (1)	6 520 930	6 480 134	6 718 144	335 961	552 125	674 101
INGRIF (2)	1 012 289	1 019 917	1 018 020	95 918	471 760	231 020
MICROTRANS (1)	617 012	661 594	592 648	114 146	95 250	56 286
PENTA (1)	681 670	794 898	913 430	133 674	159 042	228 749
<b>TOTAL</b>	<b>8 831 901</b>	<b>8 956 543</b>	<b>9 242 242</b>	<b>679 699</b>	<b>1 278 176</b>	<b>1 190 156</b>
Quote-part groupe CFD				<b>542 802</b>	<b>1 089 109</b>	<b>1 138 363</b>
(1) La participation de CFD dans ces sociétés a évolué de 76,5% à 94,6% en 2022						
(2) Les résultats d'Ingrif tiennent compte d'une plus-value de cession immobilière de 281K€ en 2021						
Les résultats sont corrigés des dividendes intragroupes						

L'activité de Penta a été portée par la concrétisation d'un contrat important dans le domaine de la distribution alimentaire alors que nous assistons également à une reprise de la demande dans le domaine viticole qui profitera également à Ingrif. Microtrans a été pénalisée en 2022 par le report de contrats clés dont nous pensons qu'ils se concrétiseront en 2023.

Alors que la convergence des produits Microtrans et Infflux est déjà une réalité, un projet important dans le domaine de l'édition contribuera à soutenir l'activité 2023 de Penta et constituera le socle de la convergence produit avec la solution Infflux. Cette démarche devrait permettre de finaliser le projet stratégique de plateforme produit unique au sein du pôle.

## LE POLE FERROVIAIRE

Notre activité ferroviaire connaît encore un exercice difficile compte tenu d'un carnet de commande faible dans le domaine de la réparation de locomotives et d'autorails. Dans un contexte où le client historique de Petroutilaj-3DRD demeure dans une situation délicate, nous avons élaboré un plan visant à transformer l'usine vers une activité complémentaire de réparations de wagons pour laquelle la demande est plus importante. Ce plan, qui implique une réorganisation importante de l'activité, vise à permettre un équilibre de l'usine sur son marché local en deux ans. Ainsi, et hormis la signature potentielle de contrats actuellement en discussion, nous anticipons une année 2023 encore déficitaire.

Dans ce contexte tendu, nous avons néanmoins pu mettre au point deux locotracteurs 100% batteries Lithium-Ion qui seront livrés à la région Ile de France début 2023 et témoignent du savoir-faire du pôle sur ces nouvelles technologies.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
PETROUTILAJ - 3DRD	1 257 124	930 244	979 902	-329 266	-234 864	-319 983
RTI	7 500	27 099	1	-29 513	16 075	-20 163
COMBRAIL (1)	152 191	165 396	0	18 060	3 011	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 814</b>	<b>1 122 739</b>	<b>979 903</b>	<b>-340 719</b>	<b>-215 778</b>	<b>-340 146</b>
Quote-part groupe CFD				<b>-349 638</b>	<b>-217 265</b>	<b>-340 146</b>
(1) Quote-part groupe CFD de 51% jusqu'en 2021. Notre participation dans Combrail a été cédée en 2022.						

L'activité de Combrail avait été stoppée unilatéralement fin 2021 par le syndicat ferroviaire qui en concédait l'exploitation. Malgré de nombreuses démarches en 2022, il n'a pas été possible d'obtenir une visibilité sur une potentielle réouverture. Ces éléments nous ont conduit à céder notre participation au terme d'un accord de cession finalisé en septembre 2022. L'impact de cette cession a été neutre sur nos comptes.

## IMMOBILIER

Nous avons poursuivi la stratégie entamée depuis plusieurs années visant à améliorer la qualité de nos biens afin de maximiser les taux d'occupation. A ce titre l'année 2022 a bénéficié à nouveau d'un bon niveau de loyers perçus.

Nous avons signé en décembre 2022 une promesse de vente concernant notre galerie marchande située à la Chataigneraie, nous espérons que cette vente se concrétisera en 2023.

LOYERS ET CHARGES PERÇUS En euros	2018	2019	2020	2021	2022
par la Compagnie	350 391	419 707	396 900	428 930	455 406
par la SC Immobilière CFD	253 258	268 937	295 933	400 254	410 937
<b>TOTAL</b>	<b>603 649</b>	<b>688 644</b>	<b>692 833</b>	<b>829 184</b>	<b>866 343</b>



## SITUATION FINANCIERE DE LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Le résultat de la Compagnie s'élève à **437 812** euros en 2022, il était de **637 649** euros l'année précédente.

La situation financière des cinq dernières années a évolué comme suit :

En euros	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Capitaux propres</b>	20 999 867	21 226 540	20 255 533	20 478 396	20 366 208
<b>Recours bancaires</b>	1 919 631	1 599 477	1 435 548	1 268 848	1 229 329
<b>Trésorerie disponible</b>	8 106 827	8 859 749	8 504 826	8 506 268	8 824 696

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans un tableau en annexe l'analyse des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

CREANCES CLIENTS	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Nombre de jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total (1 jour et +)
Nombre de factures	0	7	2	2	4	15
Montants total TTC	0	215 134	29 757	8 702	71 901	325 494
Pourcentage des ventes	0%	20.26%	2.80%	0.82%	6.77%	30.65%
DETTES FOURNISSEURS	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Nombre de factures	7	7	2	1	0	10
Montants total TTC	13 814	65 861	1 206	9 360	0	76 427
Pourcentage des achats	1.70%	8.20%	0,20%	1.20%	0,0%	9.50%

---

## DISTRIBUTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu de l'augmentation globale des résultats, nous vous proposons la distribution d'un dividende de 25 euros par action. Ce dividende, éligible à l'abattement de 40%, représenterait une distribution globale de 687 500 euros suivant l'affectation ci-après :

LIBELLE	REPORT A NOUVEAU
Solde	14 631 987,81
Résultat de l'exercice	437 812,48
Distribution de dividendes	-687 500,00
<b>Nouveau solde</b>	<b>14 382 300,29</b>

Le versement de ces dividendes aurait lieu le 15 juin 2023.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action	Distribution globale
2021	20,00	550 000
2020	15,00	412 500
2019	15,00	412 500



## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1 – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, d'un administrateur désigné par ses collègues.

La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil délibère sur toutes les questions de la vie du groupe et en particulier sur les décisions stratégiques. En 2022, il s'est réuni les 24 mars, 19 mai, 13 octobre et 8 décembre. Le taux de participation au Conseil d'Administration a été de 100%.

Chaque année, le Conseil d'Administration prépare l'assemblée générale ordinaire (mars), et approuve les budgets de l'année suivante (décembre).

### 2 – MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES

NOM	SOCIETE	FONCTION
<b>M. Vivien de Coincy</b>	MOTATORIOUS	Président
	MAISON EN VOGUE	Président
	R CHANNEL	Gérant administratif
	INGRIF	Administrateur (1)
	EPPE SEGRIF	Administrateur (1)
	RTI	Administrateur (1)
	MICROTRANS	Administrateur
	PENTA	Administrateur (1)
	IMMOBILIERE CFD	Gérant
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
<i>(1) en tant que représentant de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux</i>		
<b>M. François de Coincy</b>	ARCHIMEDIA	Gérant
	MICROTRANS	Administrateur
	AFIP GESTION	Gérant
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
<b>M. Philippe Gausset</b>	TOURISME PARTICIPATIONS	Président et Directeur Général
	HUTTOPIA	Administrateur
	SCI PHIA	Co-Gérant
	IDF PARTNERS	Président
<b>Mme Olivia de Demandolx</b>	SQUARE MARKETING	Présidente
<b>M. Alexis Roux de Bézieux</b>	HOBOKEN	Gérant
	COASTAL SANDBURST	Gérant
	EPICIERES DE FRANCE	Président





---

### 3 – CONVENTIONS

Il n'existe pas de conventions intervenues au cours de l'exercice directement ou par personne interposée entre d'une part l'un des mandataires sociaux de notre Compagnie ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% et, d'autre part, une société dont notre Compagnie détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales).

---

### 4 – AUGMENTATION DE CAPITAL - DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoir en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.



## PROJET DE RÉSOLUTIONS

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les Comptes et le Bilan de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations de l'Entreprise, telles que ces opérations résultent desdits Comptes et Rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2022 proposée par le Conseil d'Administration.

Elle fixe en conséquence le dividende à 25 € par action éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 687 500 €.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action (1)	Distribution globale
2021	20,00	550 000
2020	15,00	412 500
2019	15,00	412 500

(1) éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial établi par le Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ainsi que les Conventions qui y sont visées.



## BILAN

ACTIF (en Euros)	VALEUR AU 31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	81 614	69 771	11 842	23 577
Terrains	1 711 500		1 711 500	1 711 500
Constructions	5 092 810	1 879 741	3 213 069	3 306 922
Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	64 993	59 254	5 738	8 439
Immobilisations corporelles en cours				
Participations	13 356 127	1 490 322	11 865 805	9 371 769
Prêts	1 006 386	380 569	625 817	675 800
Autres immobilisations financières	2 240		2 240	2 240
<b>TOTAL 1</b>	<b>21 315 669</b>	<b>3 879 658</b>	<b>17 436 011</b>	<b>15 100 247</b>
Stocks et en cours	400 064		400 064	
Avances, acomptes versés sur commandes				11 784
Clients et comptes rattachés	593 820		593 820	425 589
Autres créances	1 674 978	234 035	1 440 943	1 583 949
Valeurs mobilières de placement	8 092 071	96 562	7 995 510	7 146 810
Disponibilités	829 187		829 187	1 359 458
Charges constatées d'avance	24 903		24 903	49 463
<b>TOTAL 2</b>	<b>11 615 023</b>	<b>330 597</b>	<b>11 284 426</b>	<b>10 577 053</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>32 930 692</b>	<b>4 210 255</b>	<b>28 720 437</b>	<b>25 677 300</b>

PASSIF (en Euros)	31/12/2022 avant répartition	31/12/2021 avant répartition
Capital social	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 196 408	4 196 408
Report à nouveau	14 631 988	14 544 339
Résultat de l'exercice	437 812	637 649
Provisions réglementées		
<b>TOTAL 1</b>	<b>20 366 208</b>	<b>20 478 396</b>
<b>PROVISIONS POUR CHARGES 2</b>		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 229 329	1 268 848
Emprunts et dettes financières diverses	6 501 865	3 486 777
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 380	79 191
Dettes fiscales et sociales	452 790	342 284
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 864	21 804
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL 3</b>	<b>8 354 229</b>	<b>5 198 904</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>28 720 437</b>	<b>25 677 300</b>



## COMpte DE RESULTAT

(En Euros)	2022	2021
Chiffre d'affaires	885 285	919 266
Production stockée	400 064	
Subventions d'exploitation	78 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	9 993	97 637
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 373 342</b>	<b>1 016 903</b>
Achats de matière et autres approvisionnements	-286 680	
Autres achats et charges externes	-480 516	-258 119
Impôts, taxes et versements assimilés	-89 893	-119 932
Salaires et traitements	-631 738	-581 026
Charges sociales	-269 008	-267 338
Dotations aux amortissements	-169 197	-166 995
Autres charges	-35 033	-25 000
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 962 066</b>	<b>-1 418 410</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-588 724</b>	<b>-401 507</b>
Produits financiers et assimilés	1 984 995	1 187 096
Charges financières et assimilées	-1 033 888	-295 126
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>362 383</b>	<b>490 463</b>
Produits exceptionnels	987 703	108 516
Charges exceptionnelles	-1 029 173	-58 422
Impôts sur les bénéfices	116 899	97 093
<b>RESULTAT NET</b>	<b>437 812</b>	<b>637 649</b>

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

---

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

---

### VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

---

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

---

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*A Paris-la Défense, le 21 avril 2023*

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

**Frédéric NEIGE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE****Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE****Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1. Bail commercial avec la société Maison en Vogue**

Un bail commercial a été conclu le 18 août 2014 avec la société Maison en Vogue pour des locaux à usage de stockage (4500 m<sup>2</sup>) et de bureaux (300 m<sup>2</sup>) sis à Val de Reuil (27100), PA de la Fringale, voie de l'Institut, pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2014, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 140 000 €, étant précisé que votre société accordera un rabais de 50 000 € pour la première période triennale. Pour les deux périodes triennales suivantes, il pourra être accordé un rabais, plafonné à 50 000 €, destiné à ramener le loyer au niveau du prix du marché dans l'hypothèse où le loyer de base excéderait ce niveau.

Le loyer sera révisé chaque année au 1er septembre sur la base des variations de l'indice Insee du coût de la construction du 4ème trimestre par rapport à celui du 4ème trimestre de l'année précédente.

Le montant du loyer comptabilisé en produits, au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 90 000 € hors taxes et hors charges.

Personne concernée : Monsieur Vivien de Coincy, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.





## 2. Contrat de co-working avec la société Maison en Vogue

Les sociétés CFD et Maison en Vogue ont signé le 13 septembre 2018 un contrat de prestation de services par laquelle la société CFD met à disposition de Maison en Vogue un espace de travail de bureau et partage certains coûts nécessaires au bon fonctionnement des sociétés CFD et Maison en Vogue dans les bureaux situés au 29 boulevard de Courcelles 75008 Paris. Le contrat a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2018 et sera ensuite reconduit tacitement pour des durées successives égales. Le prix qui est de 400 euros au m<sup>2</sup> charges incluses sera réévalué tous les ans en fonction de l'évolution générale du prix de location des bureaux à Paris pour la partie location pure et en fonction des charges réelles pour les charges. Le contrat cessera de plein droit au plus tard un an après que Monsieur Vivien de Coigny ne sera plus Président de votre société ou Président de la société Maison en Vogue ou actionnaire majoritaire de la société Maison en Vogue. Les prestations facturées au titre de l'exercice 2022 se sont élevées à 32 000 € hors taxes.

Monsieur Vivien de Coigny, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 29 mai 2018.

*A Paris-la Défense, le 21 avril 2023*

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

**Frédéric NEIGE**

## RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EXERCICE 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	824 854	1 153 049	745 299	919 266	885 285
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions (2)	526 634	1 170 426	559 548	824 689	579 443
- Impôts sur les bénéfices	- 59 494	- 43 126	-90 949	-97 093	-116 899
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	590 984	721 673	-558 506	637 649	437 812
- Résultat distribué (1)	495 000	412 500	412 500	550 000	687 500
<b>III- RESULTATS PAR ACTION</b>					
- Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	21,31	44,13	20,35	33,52	25,32
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	21,49	26,24	-20,31	23,19	15,92
- Dividende attribué à chaque action (1)	18	15	15	20	25
<b>IV- NOMBRE DE SALARIES (EFFECTIF MOYEN)</b>					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	404 474	465 935	433 062	581 026	631 738
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	147 745	211 699	199 486	267 338	269 008

(1) Pour 2022 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 (2) Les reprises de provisions neutralisées par des charges équivalentes sont retraitées

## TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2022

SOCIETES Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations	Capital en euros	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	Résultat bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
INGRIF (Belgique)	62 000	1 667 250	100,00	2 300 000	2 300 000	-	-	1 018 020	231 020	350 000
EPE SEGRIF (Belgique)	62 000	1 393 911	100,00	1 450 000	1 450 000	-	-	2 624 130	434 337	-
Petroulaj-3DRD (Roumanie)	1 194 709	-1 161 857	99,97	1 226 780	-	1 240 421	-	979 902	-319 983	-
SCI Immobilière CFD (1)	15 245	160 740	99,90	15 230	15 230	1 271 402	-	410 937	160 740	-
Rail et Traction International (Belgique)	200 000	-53 272	100,00	410 270	146 728	-	-	-	-20 163	-
Rouxel Informatique	57 252	642 187	100,00	917 640	917 640	-	-	835 628	279 378	50 000
Asco Instruments	115 500	1 021 230	100,00	2 547 778	2 547 778	-	-	1 967 445	144 971	200 000
PENTA	447 680	1 573 069	94,60	4 488 429	4 488 429	-	-	914 131	428 749	149 933

(1) Le résultat au 31/12/2022 de la SCI est inclus dans les comptes de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

## 1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Evolution des participations :

TITRES DE PARTICIPATIONS	31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2022
Biopresse	1		1	0
PETROUTILAJ-3DRD	268 800	957 980		1 226 780
SC Immobilière CFD	15 230			15 230
INGRIF	2 300 000			2 300 000
EPPE SEGRIF	1 450 000			1 450 000
Rail & Traction International	410 270			410 270
Rouxel Informatique	917 640			917 640
Asco Instruments	2 547 778			2 547 778
PENTA	2 166 349	2 322 080		4 488 429
COMBRIL	41 000		41 000	0
<b>Total des titres de participations</b>	<b>10 117 068</b>			<b>13 356 127</b>

Une provision pour dépréciation de 20 163 € a été constituée sur les titres Rail & Traction International, et de 957 980 € sur les titres Petroutilaj-3DRD. Une provision de 233 120€ sur les titres EPPE SEGRIF a été reprise.

## 2 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste valeurs mobilières de placement a évolué comme suit :

	31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2022
Comptes à terme	5 550 490	850 000		6 400 490
Actions	1 691 581			1 691 581
<b>Total</b>	<b>7 242 071</b>	<b>850 000</b>		<b>8 092 071</b>

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant des valeurs mobilières de placement au bilan au 31/12/2022 s'élève à 8 092 071 €.

Le montant des valeurs mobilières de placement au prix du marché à la clôture est d'un montant de 9 186 971 €.



### 3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR	31/12/2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2022
Charges d'exploitation	0			0
Charges financières	0			0
<b>Total</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement CRC 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

### 4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

- Montant des capitaux propres à l'ouverture	20 478 396 €
- Résultat de l'exercice 2022	437 812 €
- Montant des dividendes distribués en 2022	- 550 000 €
- Montant des capitaux propres à la clôture	20 366 208 €

PRODUITS A RECEVOIR	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	3 664			3 664
Clients factures à établir	206 448	268 891	206 448	268 891
Autres créances				
Débiteurs divers				
Autres produits à recevoir				
Disponibilités	85 474	57 584		143 058
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>295 586</b>	<b>326 471</b>	<b>206 448</b>	<b>415 613</b>

CHARGES A PAYER	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
<b>Emprunts dettes :</b>				
- Intérêts courus sur emprunts				
- Intérêts sur dettes financières diverses	48 121	26 194		74 315
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés :</b>				
- Factures fournisseurs non parvenues	21 726	30 000	21 726	30 000
<b>Dettes fiscales :</b>				
- Taxes sur rémunérations à payer	4 381	11 450	4 381	11 450
<b>Dettes sociales :</b>				
- Prov. congés payés / rémunérations à payer / charges soc.	182 112	245 748	182 112	245 748
- Dettes sur participation des salariés				
<b>Autres Dettes :</b>				
- Charges à payer	21 369			21 369
- Avoirs à établir	435	5 050	435	5 050
<b>Jetons de présence</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>278 144</b>	<b>318 442</b>	<b>208 654</b>	<b>387 932</b>

PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	0			0
Autres provisions pour risques et charges	0			0
<b>Provisions pour dépréciation :</b>				
- s/ immobilisations (titres de participation)	745 299	978 143	233 120	1 490 322
- s/ comptes clients	9 993		9 993	0
- s/ autres provisions pour dépréciations	2 303 566	1 300	1 593 700	711 166
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 058 858</b>	<b>979 443</b>	<b>1 836 813</b>	<b>2 201 488</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			9 993	
- financières		979 443	880 117	
- exceptionnelles			946 703	

<b>MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES AU 31.12.2022</b>	2 650 000
<b>MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS AU 31.12.2022</b>	Néant

## IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation, acquisition, apports	Diminution, cession, mise au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	81 614			81 614
Terrains	1 711 500			1 711 500
Constructions	4 179 210			4 179 210
Agencements et aménagements	855 322	58 278		913 600
Matériel de bureau, informatique, mobilier	62 362	2 630		64 992
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	0			
Autres participations financières	10 117 068	3 280 060	41 000	13 356 128
Prêts et autres immobilisations financières	1 696 606	270 000	957 980	1 008 626
<b>TOTAL</b>	<b>18 703 682</b>	<b>3 610 968</b>	<b>998 980</b>	<b>21 315 669</b>

## AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution, reprise	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	58 037	11 734		69 771
Constructions	1 198 634	97 017		1 295 652
Agencements et aménagements	528 975	55 114		584 089
Matériel de bureau, informatique, mobilier	53 923	5 332		59 255
<b>TOTAL</b>	<b>1 839 570</b>	<b>169 197</b>		<b>2 008 766</b>

## EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	CADRES & MAITRISE		OUVRIERS & EMPLOYES		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>TOTAL DE L'ENTREPRISE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>



## CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES	2020	2021	2022
Matériel et prestations ferroviaires	24 250	0	0
Location de locaux commerciaux	396 900	428 930	455 406
Prestations aux sociétés du groupe	324 149	490 335	429 879
<b>TOTAL</b>	<b>745 299</b>	<b>919 266</b>	<b>885 285</b>



## ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

CFD a renforcé sa participation dans la société Penta et détient désormais 94.6% de ce pôle (Penta, Infflux, Microtrans) au terme d'un accord de rachat finalisé en novembre 2022.

CFD a recapitalisé la société Petroutilaj 3DRD pour 957 980€ par transformation de lignes de prêts existantes, le taux de participation reste inchangé.

CFD a cédé sa participation dans la société Combrail.

La société Biopresse, auparavant détenue par CFD, a été radiée.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **a) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans.

#### **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements, pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- |   |        |
|---|--------|
| • Constructions                                 | 20 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| • Installations techniques                      | 10 ans |
| • Matériel et outillage industriels             | 8 ans  |
| • Matériel de bureau et informatique            | 5 ans  |
| • Mobilier de bureau                            | 10 ans |



**c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation.

**d) Stocks et en-cours**

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement.

**e) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**f) Disponibilités**

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

**g) Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

**h) Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

**i) Note de présentation**

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 est de 28 720 437 €. Il était de 25 677 300 € au 31/12/2021.

Le compte de résultat de l'exercice, fait ressortir un bénéfice de 437 812 € contre un bénéfice de 637 649 € en 2021.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux fournis font partie intégrante des comptes annuels.

**ACTIONNARIAT****Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital**

CAPITAL SOCIAL AU 23 MARS 2023	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
Mme Guyonne de Coincy	7 083	25,76
SARL Archimédia	3 936	14,31
Mme Marie-Solange de Luppé	2 961	10,77
Indivision Aymé	2 939	10,69
Mme Huguette Dechambre	2 939	10,69
M. François de Coincy	2 089	7,60
M. Hubert Jeannin Naltet	1 976	7,19
Divers (environ 114)	3 577	12,64
<b>TOTAL</b>	<b>27 500</b>	<b>100,00</b>

Actions détenues par les salariés au 31 décembre 2022 : 0



**ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE****CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coigny	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Président
M. François de Coigny	55 boulevard d'Auteuil 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
Mme Marie-Solange de Luppé	496 chemin de la Morvenède 83110 Sanary	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	10 rue Michelet 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
M. Philippe Gausset	45 avenue Foch 69006 Lyon	Administrateur
M. Alexis Roux de Bézieux	109 rue du Bac 75007 Paris	Administrateur

**DIRECTEUR GENERAL**

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coigny	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Directeur Général

**COMMISSAIRES AUX COMPTES**

NOM	ADRESSE	
Deloitte et Associés	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	

**INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX****1 Jetons de présence**

Pour l'année 2022, un montant de 35 000 euros a été attribué aux membres du Conseil d'administration à titre d'émoluments. La répartition entre les administrateurs est faite à raison de 50% en part fixe et 50% au prorata des présences aux conseils.

**2 Rémunération exceptionnelle**

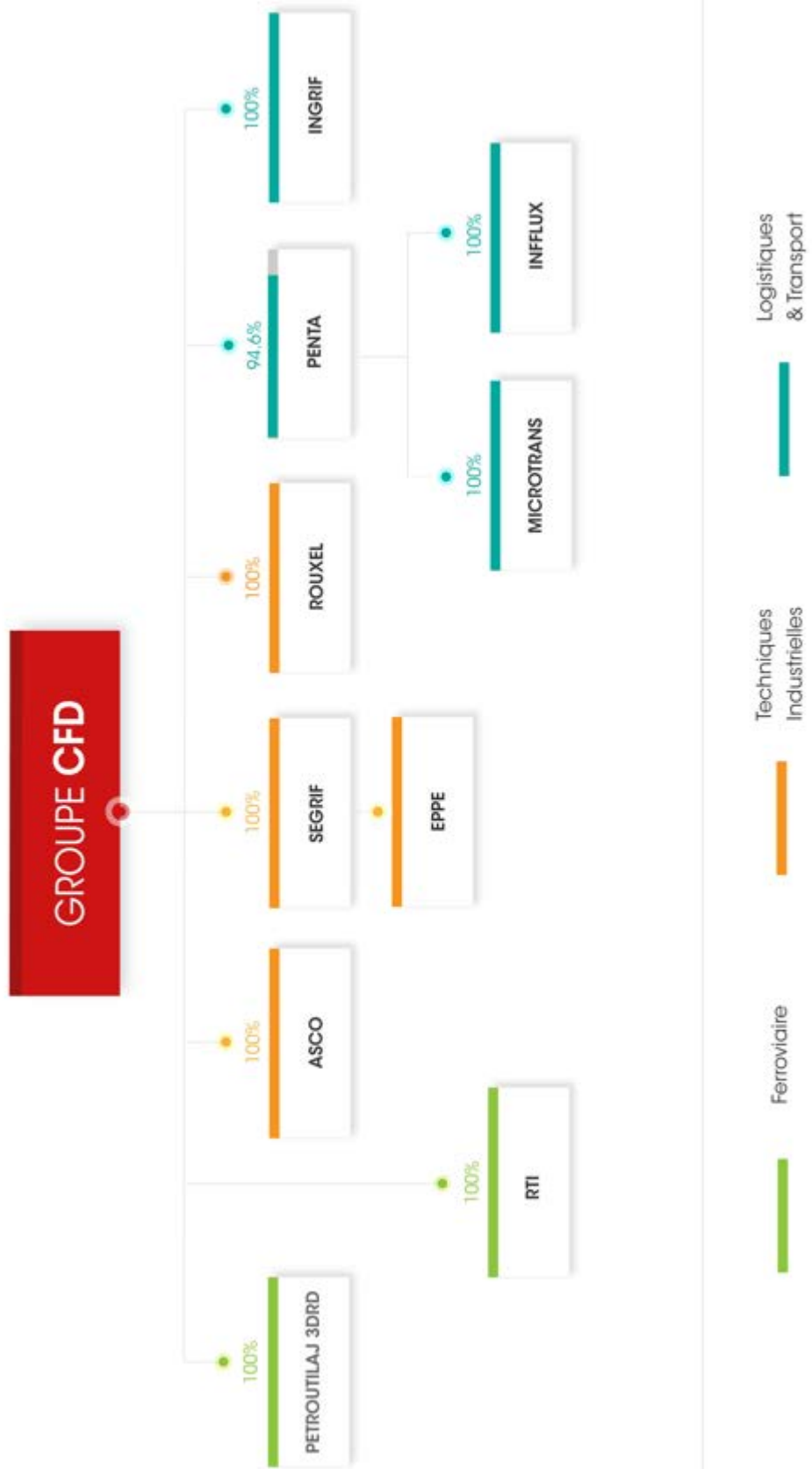
Il peut être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières. En 2022, aucune somme n'a été allouée.

**3 Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 25 000 euros hors taxes pour l'exercice 2022.



**ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS**  
**AU 31 DECEMBRE 2022**





CIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

- 29 boulevard de Courcelles, 75008 Paris, France
- +33 (0)1 84 20 88 30
- [www.cfd.fr](http://www.cfd.fr)

